



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/CEFACT/2003/11
28 février 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Centre pour la facilitation du commerce et les
transactions électroniques (CEFACT-ONU)

Neuvième session, 12 et 13 mai 2003

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR LE PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE ET DE LA CEE DANS LE DOMAINE
DE LA FACILITATION DU COMMERCE**

Présenté par le secrétariat

Le secrétariat et la délégation tchèque rendent compte à la Plénière de la phase d'achèvement du projet intitulé «Soutien aux mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre d'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale». Le Gouvernement tchèque a financé ce projet dans le cadre de son Plan d'assistance bilatérale au développement pour les années 1997 à 1999. Le Ministère tchèque de l'industrie et du commerce et la CEE ont proposé que le projet soit prolongé jusqu'en 2005.

1. But

La CEE a acquis au fil des ans des compétences considérables dans le domaine de la facilitation du commerce, comme en témoignent, notamment, ses recommandations et ses normes internationalement reconnues relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques. Les pays en transition n'ont qu'une expérience limitée des concepts et techniques modernes qui permettent de simplifier les procédures du commerce international et facilitent dès lors l'accès à celui-ci. C'est la raison pour laquelle la République tchèque, en coopération avec la CEE, a décidé d'aider les pays intéressés d'Europe orientale à intégrer ces recommandations et ces normes, ainsi que d'autres techniques du commerce, dans leurs politiques et leurs méthodes de travail. Le Gouvernement tchèque finance, depuis 1997, un projet de coopération technique dans ce domaine au moyen de dotations budgétaires annuelles.

Les objectifs du projet sont les suivants:

- Créer des liens entre les représentants des administrations publiques et des institutions compétentes et le secteur privé dans les pays bénéficiaires afin de les amener à une communauté de vues quant à la nécessité de coopérer pour mettre en place des mesures de facilitation du commerce;
- Créer des organismes nationaux de facilitation du commerce qui seront en mesure de fournir des services dans ce domaine aussi bien aux opérateurs commerciaux du pays qu'à leurs partenaires étrangers;
- Contribuer à l'application de mesures de facilitation du commerce dans les pays bénéficiaires et promouvoir la coopération entre ces pays.

2. Partenaires

Le projet a été exécuté conjointement par la CEE et par l'organisme tchèque de facilitation du commerce (FITPRO). Les pays bénéficiaires ayant progressivement acquis, grâce au projet, les compétences requises, leurs experts ont de leur côté commencé à apporter une contribution substantielle à l'exécution d'activités au titre du projet.

Une assistance a été apportée à l'Ukraine, au Bélarus, à la Lettonie, à la Lituanie et à la République de Moldova et, en 2002, de premiers contacts ont été établis avec l'Ouzbékistan.

À ce jour, c'est en Ukraine et au Bélarus que les meilleurs résultats ont été obtenus, grâce au remarquable travail d'équipe des experts de la République tchèque, de la CEE et des pays bénéficiaires. Des progrès considérables ont également été accomplis en République de Moldova, pays qui a rejoint le projet en 2001. Après des débuts prometteurs, la Lettonie et la Lituanie ont décidé de suspendre leur participation au projet, sans toutefois exclure de la reprendre lorsque la situation nationale le permettra.

L'impact du projet dans les pays bénéficiaires se vérifie pour les trois points cités à la section 1 plus haut:

- Sensibilisation à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques

Cinq conférences internationales ont été organisées sous les auspices du projet: à Odessa (Ukraine) en novembre 1999, à Minsk (Biélarus) en octobre 2000 et en décembre 2001, à Kiev (Ukraine) en octobre 2002 et de nouveau à Minsk en novembre 2002. Des séminaires de sensibilisation s'adressant aux responsables politiques et aux représentants du secteur privé ont eu lieu en Ukraine (Kiev, novembre 1998), en Lituanie (Vilnius, octobre 2001) et en République de Moldova (Chisinau, décembre 2001), et un séminaire sur les transactions électroniques et les PME a été organisé en République de Moldova (Chisinau, septembre 2002). Des représentants du projet ont également pris part à des tables rondes sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques organisées par la Chambre économique de Lettonie (Riga, décembre 1998), le Ministère des affaires étrangères du Biélarus (Minsk, février 2000 et mai 2001), l'ambassade de la République tchèque en Lituanie (Vilnius, décembre 2000), l'Association ukrainienne de numérotation des articles (EAN Ukraine) (Sébastopol, août 2001) et l'Association des industriels lituaniens (Vilnius, octobre 2001), ainsi qu'à une table ronde de la CEE sur la facilitation du commerce dans les pays en transition (Genève, mai 2002).

- Création d'organismes nationaux de facilitation du commerce dans les pays bénéficiaires

À ce jour, des organismes ont été créés en Ukraine et au Biélarus, et des mesures concrètes sont prises actuellement en vue d'en établir un en République de Moldova.

- Mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce dans les pays bénéficiaires

L'un des résultats du projet a été un accroissement de la coopération entre les spécialistes des questions douanières, des opérations de transit et des transports de la République tchèque et d'Ukraine. Une initiative, qui porterait plus particulièrement sur les questions douanières, a été lancée pour développer de la même façon la coopération avec le Biélarus. Une étude a été réalisée et des recommandations formulées sur la facilitation des transports dans la région, en particulier le long du couloir Nord-Sud qui traverse la République de Moldova, l'Ukraine, le Biélarus et les pays baltes; ces travaux ont amené l'Ukraine à adopter une loi sur sa stratégie en tant que pays de transit. Afin d'accélérer l'acheminement des documents et de garantir à ceux qui se présentent sous forme électronique la même valeur que leur équivalent sur papier, l'organisme ukrainien de facilitation du commerce a préparé deux lois, l'une sur les documents électroniques et l'autre sur la signature électronique; la première a déjà été adoptée par le Parlement ukrainien. Les recommandations et les normes de la CEE relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques ont par ailleurs été intégrées dans la stratégie de promotion des exportations adoptée par le Gouvernement biélarussien.

3. Conclusions

Le projet a apporté une contribution aux travaux que mène la CEE dans le domaine de la facilitation du commerce et des échanges électroniques à divers titres:

- Il a permis de fournir une assistance concrète à plusieurs pays d'Europe orientale dans un domaine où la compétence de la CEE est bien établie.
- Il a complété et prolongé les travaux techniques de la CEE portant sur les recommandations et les normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques, dont il a favorisé la diffusion et l'acceptation dans les pays bénéficiaires.
- Il a favorisé une plus grande participation des pays bénéficiaires aux travaux de la CEE sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, notamment à l'occasion des sessions annuelles du CEFACT-ONU.

Au vu des bons résultats obtenus des appréciations positives portées sur le projet par les pays bénéficiaires et des besoins qui restent à satisfaire dans la région, le Ministère tchèque de l'industrie et du commerce et la CEE ont proposé que le projet soit prolongé jusqu'en 2005; une demande officielle en ce sens a déjà été présentée au Gouvernement tchèque.

La prolongation proposée permettrait de passer à des projets de coopération plus spécifiques et plus ciblés (sur les systèmes de transit électronique, par exemple) en Ukraine et au Bélarus, de poursuivre la mise en place d'organismes de facilitation du commerce en République de Moldova et en Lituanie, et d'apporter une aide à de nouveaux pays qui se sont déclarés intéressés par le projet. Outre le couloir Nord-Sud, dont il a déjà été question, l'élément commun aux nouveaux pays pour la prochaine phase du projet pourrait être la facilitation du commerce dans le couloir Est-Ouest de la «route de la soie», qui concernerait l'Ukraine, les pays du Caucase et d'Asie centrale, et la Mongolie.
